

Regards sur l'Annam d'aujourd'hui

Les Aspirations Annamites

par NGUYÈN-TIÈN-LANG

Tous les problèmes d'ordre politique qui, ces dernières années, se sont posés en Indochine française furent d'origine annamite. Notre pays est le plus important dans l'Union indochinoise, à tous les points de vue. Il est aussi celui qui présente le plus d'unité. Si pratiquement, il convient de distinguer nettement la Cochinchine, colonie française, pays d'administration directe, et l'Annam, protectorat français, puis le Tonkin, également protégé, mais où l'influence française a pris des formes plus claires et nettes dans l'administration intérieure, comme elle a imprégné plus profondément les esprits, il faut néanmoins insister sur ce fait que le pays d'Annam est un. Certains présentent la "Nation Annamite" comme une création verbale et récente de certains groupements politiques qui auraient appris ce vocable à l'école des idées françaises et qui, maintenant, voudraient couvrir de ce pavillon une marchandise douteuse. Ce sont là des assertions qu'inspire, peut être inconsciemment, une méfiance assez répandue dans certains milieux politiques contre les jeunes gens annamites de culture française qui, faisant preuve d'esprit critique, sont plus difficiles à mener que les lettrés fatalistes et résignés. Les faits enseignent, au contraire, que la langue annamite est une. Cette langue unique, se modifiant, dans chaque "Ky" (partie de l'Empire) par quelques différences de prononciation, ne fait que se conformer à une loi générale qui veut que le langage se modifie suivant les habitudes, les besoins particuliers d'une région. Mais aucun interprète n'est nécessaire entre un Annamite du Nord et un autre du Sud ou du Centre.

La pensée religieuse annamite est une. Centrée sur le culte des ancêtres elle s'incor-

pore bouddhisme, taoïsme pour apaiser le besoin de surnaturel inhérent aux âmes, mais elle ne se laisse entraîner jamais au fanatisme, ni à l'intolérance.

L'histoire d'Annam nous montre enfin que les aspirations annamites toujours furent ramenées à un seul but : rester la nation qu'ils sont. Inutile de citer des exemples connus de chacun, où le patriotisme annamite donna sa mesure en s'opposant à l'impérialisme chinois.

Interrogez n'importe quel paysan, le plus ignorant même ne vous répondra pas : " Je suis Tonkinois ", " Annamite du Centre " ou " Cochinchinois ". Il vous dira : " Tôi là ngườì An-Nam " (je suis Annamite).

Mais ce sera surtout du Tonkin et de l'Annam que nous nous occuperons dans cette étude. La Cochinchine, si elle se débat actuellement dans d'inquiétantes incertitudes économiques, vit normalement à d'autres points de vue, dans le cadre de ses institutions françaises qu'on avait adaptées au besoin du pays ; et récemment encore, après le voyage indochinois du Ministre Paul Reynaud, elle s'est vu accorder un délégué annamite au Conseil Supérieur des Colonies.

C'est pour les deux autres pays ou " Ky " de l'Empire d'Annam que les heures présentes apparaissent singulièrement décisives. Souffrant eux aussi de la crise économique mais préservés dans une large mesure par le fait qu'ils n'ont jamais connu les spéculations qui sévirent à certaines époques dans le Nam-Ky (Cochinchine), l'Annam et le Tonkin vivent actuellement d'importantes transformations, celles consécutives au retour au pays de notre jeune Empereur S.M. Bao-Dai qui dix années, s'absenta pour rester à Paris et s'y imprégner des enseignements de l'Occident.

L'Expérience Bao-Dai. — Un journaliste qui a séjourné deux ans à la Colonie et a assisté aux premiers mois du gouvernement du jeune Souverain, appelle ce retour d'Empereur une véritable "expérience". Nous emprunterons à Alfred Silbert (Retour d'Empereur et Réformes en Annam-Revue des Sciences politiques, Avril-Juin 1933) cette expression heureuse qui montre bien la très grande importance du changement politique actuel comme ses aléas; il ne s'agit de rien moins que d'une modification radicale qui se dessinerait dans la politique française en Annam. Cette politique était jusqu'ici d'ingérence croissante de jour en jour même dans l'organisation intérieure du royaume, mais ingérence appréciée, aimée des indigènes qui ont pu voir l'efficacité de l'action des protecteurs. Une pareille ligne de conduite était non seulement licite mais obligatoire en l'absence du jeune Souverain et en vertu de la Convention passée entre la Cour et le Protectorat à Hué le 6 Novembre 1925. Le retour de S. M. Bao-Dai rend caduc ce document et impose dans une certaine mesure l'inflexion vers la restauration progressive, sinon tout de suite intégrale, des pouvoirs de l'Empereur d'Annam sur l'Annam d'abord, puis le Tonkin. Cette politique nouvelle risquera-t-elle de devenir ou d'apparaître un retour en arrière ou un recul de l'influence française? Telle est la question.

Ce que désire le paysan. — Bien peu de ceux qui, Français ou Indigènes, s'occupent de politique indochinoise, prêtent suffisamment d'attention aux humbles nhà-quê qui vivent cachés derrière la fraîche et compacte verdure des haies de nos villages. Peut être n'a-t-on point tort. Quand nous examinons ces figures renfermées, ces costumes et ces gestes raides et compassés et toujours les mêmes, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver un secret dépit. Se peut-il qu'il subsiste sur la planète des gens d'une pareille lenteur? Emprisonnés dans les vieux préjugés, les vieux rites, ils s'y maintiennent pieusement, ils conservent leurs robe noire très longue, dans le moment même où dans les villes, on les porte déjà plus courtes, pour gêner moins les mouvements et avoir une allure plus active; leur chignon, leur ceinture de soie représentent pour eux

l'âme de la nation. Leur misère n'a pas d'équale. Dans un banquet communal réunissant plus de trois cents habitants, c'est tout juste si dernièrement j'ai pu compter dix robes qui ne soient pas de vieilles robes usées et déchirées. Et leurs logis! Quelles sordides cases sombres et basses, froides l'hiver et torrides l'été! Mais à les entendre argumenter de leur voix traînante et avinée sur d'interminables querelles de préséance: à les voir trouver à des taux usuraires l'argent qu'ils offrent aux mandarins concussionnaires pour triompher dans des procès absurdes, on ne peut se retenir de penser: "tant pis pour eux". Une telle masse a-t-elle des aspirations? Vivant sans se soucier beaucoup de ce qui se passe en dehors de l'enceinte de son village, faisant sa principale préoccupation de l'attachement à sa terre comme tous les paysans du monde, certes, mais aussi, malheureusement, des questions de famille et d'intérêt personnel qui le rendent capable de bassesses, telles que dénonciations calomnieuses, lettres anonymes, ou de sottises, telles que cadeaux offerts aux mandarins même sans que ceux-ci les aient sollicité de leur manie procédurière, le paysan annamite est ce qu'il est parce que les notables qui le dirigent ne sont pas encore assez évolués pour avoir une vue claire de leurs devoirs dans la société nouvelle. tout en ayant déjà perdu des antiques disciplines qui faisaient la force des anciennes communes annamites.

Mais il a lui aussi comme tous les hommes ses désirs plus ou moins confus. Il aime le Protectorat d'un cœur sincère. Il sent et sait que le Résident français est pour lui la meilleure protection contre les abus des notables et des mandarins. Il n'est pas rare d'entendre reconnaître par certains mandarins même, dans certaines provinces du Tonkin, que plus un Résident est « embêtant » pour les mandarins mis sous son contrôle, plus heureuse est la population. Il a cessé de se méfier de l'instruction franco-annamite. Essentiellement pratique, il ne gémit pas du déclin du confucianisme. Le nhà-quê se plaint au contraire de la rareté des écoles communales. Il comprend difficilement, parce que son pays est un pays où l'enseignement libre autrefois ne subissait aucune entrave, les difficultés qu'éprouvent maintenant les fonda-

teurs d'écoles privées, les raisons d'hygiène de local ne le convainquant pas. Les études françaises sont plus coûteuses que les anciennes études sino-annamites. Les paysans annamites néanmoins font tous les sacrifices pour pouvoir leurs enfants d'un diplôme, mais ils voudraient bien que ce diplôme donne droit à quelques prérogatives au moins honorifiques, en particulier dans les fonctions communales.

Ce que désire le notable. — Au-dessus de ces paysans ignorants de leurs droits, comme de leurs devoirs, le notable est un homme qui a su s'élever à son rang de notable, soit par le savoir, soit par la diplomatie ou par l'argent lorsqu'il s'est fait élire; mais il reste paysan et garde généralement tous les défauts du paysan sans en avoir conservé toutes les qualités. La vie communale annamite est le plus souvent gabegie. Elle se compose de cérémonies et de ripailles; tout événement survenant dans une famille et nécessitant une intervention de l'autorité communale, se paye par un repas où le notable a sa part, celle du lion. Part du lion aussi est celle du notable dans la répartition de certains avantages, rizières communales, priorité d'irrigation dans le fonctionnement d'un système communal d'irrigation, etc. . . On dit avec justesse que le notable est conservateur dans la mesure où conservation veut dire haine de tout changement qui supprime les désordres dont il profite.

Or le notable est resté l'intermédiaire obligé entre l'Administration, française ou indigène, et le paysan. C'est la mentalité du notable qu'il faudrait donc arriver à changer, ou le corps des notables dans lequel il faudrait parvenir à introduire chaque jour plus d'éléments jeunes. Le problème est complexe, il n'est pas insoluble. A l'heure actuelle, les jeunes gens ayant reçu une instruction franco-annamite ne souhaitent guère assumer des fonctions de notable, sachant le fossé entre eux et les anciens tellement profond que leur désir de mettre de l'ordre et leur bonne volonté les rendront gênants et les exposeront aux pires avanies. Il y aurait intérêt à étudier un mode d'emploi de

ces bonnes volontés; on satisfera en même temps le désir de leurs parents que nous avons signalé, et on s'adjointra une collaboration dévouée au succès des innovations.

Ce que désire le mandarin. — Les mandarins annamites concussionnent, cette triste réputation est établie, trop de faits l'ont accréditée, et cela est d'autant plus triste que s'il y a maintenant deux générations de mandarins, ceux de l'ancienne école, les lettrés confucianistes, et les diplômés des Universités, indochinoise et métropolitaine, les seconds ne concussionnent pas moins que les premiers lorsqu'ils se mettent à concussionner! Mais du point de vue de l'influence française, le mandarin, au Tonkin, en particulier, où sa nomination ne dépend que du Résident Supérieur (1), sait que du Protectorat seul il tient l'autorité qu'on veut bien lui reconnaître. Il lui est donc entièrement dévoué. Et le mandarin reste, malgré tout, aux yeux du paysan, l'incarnation de l'autorité pour laquelle ataviquement il professe un respect inaltérable: il est à ce titre, tout comme les préfets et les sous-préfets en France, des fonctionnaires qu'on ne saurait ni supprimer, ni vraiment remplacer par d'autres. Dans cette institution du mandarinat qui a fait ses preuves, « il y a quelque chose de pourri, certes », comme disait Hamlet. Mais beaucoup de mandarins plaident deux arguments dont il faut reconnaître l'exactitude: ils ne sont pas assez payés par rapport à leurs fonctions et au rang qu'ils doivent tenir dans un pays où les questions de « face » prennent beaucoup d'importance; fonctionnaires d'autorité par destination, ils sont en fait des agents d'exécution; et en cas de troubles politiques par exemple, comme en maints autres cas, ils ont toutes les responsabilités du pouvoir sans réellement en avoir la détention. Il paraît conforme à l'esprit de la politique du protectorat « strict », respectueux de la lettre même des traités franco-annamites, de donner cette réalité du pouvoir aux mandarins. Mais on voit aussitôt combien ce problème est complexe, puisque les anciens abus qui ont trop discrédité cer-

(1) Une ordonnance royale récente fait participer la Cour de Hué au concours pour un recrutement commun à l'Annam et au Tonkin de mandarins de culture nouvelle.

tains mandarins jettent la suspicion sur l'institution même, et toute tendance à la redorer est impopulaire au premier chef.

Ce que désire la jeunesse intellectuelle.

— En définitive, et surtout depuis le retour de S. M. Bao-Dai, c'est vers la jeunesse que doivent se tourner tous les espoirs de rénovation.

La France, en entourant ce retour du premier Souverain annamite qui ait été élevé dans son sein d'une solennité non pareille, semble marquer que l'heure de la jeunesse a sonné dans le vieil Annam comme elle a semblé avoir sonné dans tous les pays du monde. La lutte est éternelle et de tous les lieux, entre le passé et l'avenir, les vieilles forces de conservation et le dynamisme des jeunes. En Annam, cette dualité est le grand drame parce que trop profondes sont les différences entre des générations pourtant séparées à peine par quelques dizaines d'années. Il fut un temps où la tendance que nous pourrions qualifier de " passiste " l'emportait. Il fut un temps où la mode était de déclarer ou de feindre le respect de tout ce qui est « Vieil Annam ». Attitude assez « phlogénique » et par là capable de tenter beaucoup d'hommes politiques. Attitude partiellement justifiée par la nécessité de ne pas « brûler les étapes » dans une évolution. Mais tout en vénérant le passé, il convient d'en voir tel qu'il est ce qui en lui ne constitue que de parasites survivances, des *impedimenta*.

Que désirent les jeunes Annamites ? Evoluer, ai-je déjà dit. Que signifie dans le cas présent ce mot élastique ? Des paragraphes précédents, déjà le lecteur aura su dégager certaines réponses. Place aux jeunes, écrirai-je carrément sans craindre les plaisanteries faciles, ni qu'on dise que je suis orfèvre. Place aux jeunes dans l'administration communale ; place aux jeunes dans le mandarinat : c'est ce qu'on veut faire, c'est ce que l'Empereur a fait à Huê pour ses nouveaux ministres, c'est ce qu'il envisage avec le nouveau décret instituant un « concours général » pour recruter des mandarins ; mais ce concours est trop difficile pour la situation à laquelle il donne droit : tri-huyên (chef de petite circonscription). Il faudrait envisager un système qui, suivant le classement des candidats reçus, accorde aux meil-

leurs numéros, la place de tri-phu (chef de grande circonscription) ou encore la possibilité d'être nommé d'emblée mandarin provincial après un stage.

De ces questions de détail, la solution dépend d'ailleurs de l'axiome qui aura servi de base à la politique générale. Nous avons insisté au début sur le fait que les hasards de l'histoire ont amené les trois parties de la nation à trois stades différents d'évolution, et que si l'unité spirituelle est maintenue, l'homogénéité administrative et l'unité de régime politique n'existent pas. Or les Annamites ne veulent à aucun prix d'une doctrine politique qui consisterait à « couper » la Cochinchine et à faire revenir le Tonkin au même degré d'évolution que l'Annam pour, en quelque sorte, créer une nation tonkinoise et annamite du Centre.

La méfiance générale manifestée à l'égard d'une telle doctrine est encore une preuve que la Nation annamite existe et qu'elle se veut homogène, non point par l'effet de quelque impossible retour en arrière, mais par une évolution qui se poserait comme but à atteindre d'amener les trois ky au degré le plus avancé de la modernisation politique, administrative, sociale et économique qui a été déjà atteint par l'un d'eux, la Cochinchine pour être précis. Et le rôle de la monarchie annamite dans tout cela ? C'est un beau et grand rôle. Comme l'a dit le Résident Supérieur au Tonkin, M. Tholance, dans le discours qu'il prononça à la cérémonie du *bai-khanh* en l'honneur de S. M. Bao-Dai lors de la visite de celui-ci dans les provinces tonkinoises « affirmer la solidité des liens qui unissent le peuple protégé au Gouvernement du Protectorat, c'est en même temps se féliciter de cette entente qui implique le dévouement sincère à la Monarchie annamite, indissolublement liée aux destinées de la France. La première personifie l'âme nationale, la continuité et l'harmonie dans l'évolution. La deuxième a pour mission d'éveiller ici et d'y entretenir l'amour du progrès, le désir et la volonté de parvenir aux nécessaires réalisations ».

On ne saurait terminer sans signaler que pour la formation de cette jeunesse même, il faut dire très haut qu'on aura tort de craindre de « l'occidentaliser » trop, de la

à raciner avec la culture française. C'est très bien de nous donner à Hanoi même une école de Droit, une école de Médecine qui dispensent d'aller en France faire ces études. On ne saura jamais en remercier suffisamment M. Pasquier.

Mais il faut se garder d'être entraîné, sans un souci de protectionnisme étroit à l'égard des écoles supérieures locales, à vouloir rendre difficile l'accès des Universités de la Métropole à ceux de nos jeunes gens qui en auraient les moyens et le désir, — ou même à ceux qui n'en ont que le désir sans avoir les moyens, s'il s'agit de sujets véritablement dignes, par leur intelligence et leur travail, d'être soutenus et aidés.

Il faut mettre un frein à l'exode des Annamites vers la Métropole, mais « freiner » ne devrait pas être compris dans le sens d'arrêter net.

Pourquoi vouloir qu'un séjour dans la Métropole ne puisse donner aux jeunes étudiants annamites que des idées peu profitables à l'ordre établi ?

On le raconte trop souvent, sans penser que la faute en est peut-être à l'ordre établi, qui est un ordre devenu si mal adapté aux nécessités nouvelles qu'il est impossible de ne pas vouloir introduire plus de souplesse dans ses cadres, plus de clarté, de franchise dans son fonctionnement. Il est certes, des « cerveaux mal préparés » qui ont « mal digéré » une « éducation trop européenne ». Mais il est aussi, dans les sources de la civilisation locale, certaines impuretés dont il serait bon que la culture européenne nous puisse aider à neutraliser les effets paralysants.

Choisir soigneusement les jeunes gens d'élite à envoyer en France est une nécessité ; mais c'en est une autre que d'encourager le plus possible leur désir de connaître la France directement.

La culture de l'indigène en vase clos n'est pas autre chose qu'une utopie et un dangereux masque dont se couvre parfois la méfiance qui n'a jamais pu engendrer autre chose que de la méfiance encore. Nous demandons plus de confiance. Il faut que le plus grand nombre possible d'Annamites puisse connaître par eux-mêmes la France.

« La France ? Ce mot tinta à mes oreilles et étincela devant mes yeux.

« La France ! tous mes sens bondirent hors du sommeil comme un équipage quand la vigie crie : « terre en avant ! ». Sur le champ, je vis que j'irai, que je devrais aller en France, que je voulais y vivre, que je voulais devenir Français. »

Ce que l'écrivain anglais Georges Moore a exprimé avec ferveur dans sa « Confession d'un jeune Anglais », bien des jeunes Annamites, y compris celui qui écrit ces lignes, l'ont toujours pensé. Pour leur faire un crime de le penser, de vouloir « devenir Français », pour désirer confiner les indigènes à l'écart de la France, il faut vraiment être bien profondément convaincu de l'irréductible différence qui existerait entre les atmosphères morales, les « climats » régnant dans la France métropolitaine et dans la France des Colonies. Qu'une telle différence existe, ce n'est pas la seule faute des indigènes. Mais la différence n'a rien d'irréductible : qu'elle s'efface, c'est ce à quoi tous les indigènes voudraient travailler avec tous les Français d'Asie.

On a beaucoup parlé, on a beaucoup écrit sur cette attitude invincible qui oriente les éléments jeunes et actifs du pays d'Annam non seulement vers des formes de pensée et de vie occidentale, mais encore vers le sol occidental, le sol français. Les uns la déplorent, les autres la glorifient. Les premiers craignent que ses conséquences ne soient une solution de continuité entre les générations présentes et futures et le millénaire passé national. Les seconds font confiance au génie de la race, qui bien que se transformant résolument, ne saurait être en contradiction avec ses origines. Nous sommes pour les derniers.

Politique d'assimilation ? Non, mais politique d'association, — qui est la thèse officielle, clamée et proclamée partout, — entendus dans son sens le plus large.

En poussant à un degré plus avancé la politique d'association, M. Silbert trouve ce que, dans une formule heureuse, il appelle la politique « d'imprégnation ». « Imprégnation des jeunes Annamites par la France ». Plus longue, plus profonde chaque jour,

cette imprégnation, écrit M. Silbert, dans un autre article paru dans *Notre Temps*, « représentera la meilleure des garanties de l'avenir ».

Le problème culturel se double en dernière analyse d'un problème social. Au point de vue intellectuel, l'imprégnation, pour employer le terme imagé repris par M. Silbert, est d'ores et déjà acquise : nous ne voulons et ne pouvons plus penser et déterminer nos haines et nos amours que suivant des méthodes, des directives, des goûts français. C'est dans les mœurs de la Colonie et les mœurs Annamites qu'il faudrait arriver à ce qu'on ne nous fasse plus un crime des actions que cette façon de penser nous dicte logiquement. Rien n'est plus ridicule certes que la tendance à l'exagération qui fait que, dans l'occidentalisation de certaines de leurs façons de vivre, quelques uns de nos compatriotes, plus royalistes que le roi, poussent les choses à l'extrême et font appliquer si aisément à leurs imitations l'épithète de « simiesques ». Mais rien par contre n'est plus déplacée que la lamentation devenue banale de quelques Européens — plus annamites que les Annamites —, lorsqu'ils nous voient manifester publiquement notre volonté de répudier quelques survivances dans le fatras des traditions familiales ou patriarcales. Avec M. Silbert, demandons leur plus de confiance à l'égard de notre aptitude à « l'indispensable triage » entre ce qu'il faut garder et ce qu'il faut sacrifier.

Problème social, ai-je dit. On peut aussi à un autre point de vue, préciser encore et dire : Problèmes de relations sociales. Les relations privées franco-annamites, en devenant de jour en jour plus nombreuses, et plus cordiales, arriveront à cette « imprégnation » dont parle M. Silbert. Elles dissiperont le grave malaise créé surtout, remarquons avec raison notre ami, par « des Français dont la condition serait moins que moyenne en France et qui ont naturellement tendance la colonie, à ne pas vouloir discriminer : c'est à dire faire la différence entre l'élite annamite et ceux des indigènes auxquels il seraient fondés à se croire supérieurs. C'est lorsqu'aura disparu cet état d'esprit que l'attraction de l'Occident n'entraînera pas, pour ceux de nos compatriotes qui y auront cédé, de cruelles désillusions au retour. On voit donc que l'effort à faire n'est pas de chercher en dépit de tout bon sens à détruire cette attraction — entreprise absolument impossible —, mais de changer le « climat franco-annamite de la colonie, au prix d'un plus de bonne volonté de part et d'autre.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les points sur lesquels je considère que doit porter une enquête sur l'Annam d'aujourd'hui, les points qu'en ce qui me concerne, j'étudierai dorénavant en souhaitant de dégager davantage chaque jour les enseignements qu'on doit en tirer.

(Mars 1934).

NGUYỄN-TIÊN-LANG



Connaissance de la Forêt

Voyage à Son-la et Lai-châu avec M. le Résident Supérieur Tholance

I

La Route Impériale (suite) (1)

« La partie difficile de la route », ai-je écrit du trajet Su-yut-Sonla. En désignant ainsi ce parcours qui aura, qui a déjà sa légende, cette route que le Résident Saint-Poulof avec ses Thai a jetée comme une écharpe sur les vallonnements et les cimes, mieux encore, comme le serpent que les Thai ont pris pour symbole de leur race, je n'entends pas critiquer une œuvre dont la réalisation mérite notre admiration. Mais que la route soit bien et même très bien faite n'empêche évidemment pas qu'elle soit difficile en raison de ses innombrables lacets, des nombreux ravins, qu'elle surplombe, des cols qu'elle a à traverser, de tous les obstacles naturels que la main de l'homme certes, a pu surmonter mais qui subsistent partiellement et imposent une marche prudente. De plus l'empierrement manque encore pour le moment : on ne peut pas tout faire, surtout dans le court laps de temps qu'il a fallu à M. Saint-Poulof et avec la main-d'œuvre dont il disposa.

Cette route de Suyut à Sonla, cette toute jeune route puisqu'elle date de l'an dernier, complète un réseau de routes provinciales. Celui-ci n'a pu être réalisé que grâce aux efforts continus et tenaces de plusieurs grands chefs et plusieurs Résidents. De même, il est dans l'ordre des choses que cette route nouvelle, inaugurée l'an dernier par le regretté Gouverneur Général M. Pasquier et par le Résident Supérieur intérimaire M. Pagès, mais dont M. Tholance, on s'en

souvent, avait accordé les premiers crédits, les 20000 \$ qui furent nécessaires pour en commencer les travaux, doive être améliorée d'année en année, dans toute la mesure que le permettront les circonstances et les ressources financières du protectorat.

Les ponts actuellement en bois, caïphèn et terre battue, seront remplacés par des ponts en béton ; des élargissements, des rectifications seront faites pour une meilleure viabilité. Mais disons-nous bien que pour l'heure présente, la route Su-Yut à Sonla est déjà une véritable route, et non une simple piste, où les automobiles même assez grandes, sauf les camions, peuvent circuler à la condition d'avoir des moteurs puissants, et de disposer, si on se trouve en saison de crachin, de bonnes chaînes antidérapantes pour les roues arrière, car par temps de pluies et de brumes (et les brumes sont fréquentes en particulier sur le plateau de Môc), de nombreuses parties de la route deviennent assez boueuses et gluantes, l'humidité alourdissant le terrain et rendant les virages particulièrement dangereux.

Pour notre convoi, toutes les précautions sont prises. Les petites Ford grimpent bravement et des chauffeurs émérites répondent de notre sécurité. A une moyenne de trente kilomètres à l'heure environ, nous suivons, à une bonne distance le chef du Protectorat. Nous avançons sans incident. Parfois, une chaîne mal serrée se détache et cogne avec furie contre un garde-boue. Avec le ronronnement du moteur, c'est le seul bruit artificiel qui se mêle, en ce calme matin, à l'égouttement du crachin

(1) Voir Nam-Phong n° 194 du 15 Avril 1934.

sur les feuilles, au chant des torrents et des ruisseaux que nous voyons dans le lointain ou parfois tout près du nous, ou, quand s'arrêtent les voitures, au cri d'un oiseau ou à la chute d'une branche cassée.

La voie serpente, elle franchit les ponts en cai-phên qui crissent sous les roues des autos, elle s'accroche au flanc des montagnes; elle évite les obstacles naturels et les contourne. Là où la technique occidentale aurait cherché à faire sauter des pans de collines ou de montagnes, la race Thai, souple, se contente de chercher un autre tracé, fût-il plus tortueux, qui permette seulement d'entamer la paroi de ces alignements montagneux. C'est pourquoi la route genre « corniche » est ici partout, depuis Suyut jusqu'à Sonla comme de Sonla à Laichâu, le type courant.

Serré dans son manteau, le voyageur n'a qu'à prendre du regard possession de l'immensité du paysage d'une sauvage grandeur où la main de l'homme atteste néanmoins très souvent notre audacieux vandalisme : une foule de troncs gigantesques abattus restent là depuis des mois et des mois, exposés aux injures de l'air tout en gardant tant de fraîcheur qu'on les aurait cru coupés hier. Ailleurs, des broussailles incendiées laissent en vestiges résignés de larges plaques de cendres noires pareilles sur la terre rouge, à des taches de quelque encre indélébile. L'homme a triomphé mais ce triomphe n'est-il pas précaire, les brumes et les pluies, sinon la végétation qui, au moins sur le pourtour de la route, paraît bien vaincue définitivement, auront-elles raison de l'effort du constructeur ? Quelque pessimiste pourrait se l'imaginer au spectacle de toute cette bouillie gluante en laquelle la route est transformée et qui engluie même nos chaînes antidérapantes ? Mais non, nul pessimisme n'est permis. La forêt a déjà reculé, elle n'avancera plus jamais. Quant à l'amélioration de la route, elle se poursuivra elle aussi, normalement, comme elle mérite d'être poursuivie tant pour l'intérêt

stratégique et économique de la voie que pour les nouveaux horizons qu'elle ouvre au tourisme.

Ce voyage de M. Tholance dans le Haut pays est la preuve palpable que le Protectorat ne perd de vue aucune portion de son territoire et poursuivra la mise en valeur de la totalité, et que les intérêts des habitants des terres montagneuses auront sa sollicitude.

Les autos grimpent toujours. Il y a une heure qu'en quittant Suyut nous sommes montés sur les hauteurs et entrés dans la forêt. Nous faisons une connaissance dénuée d'imprévu avec des obstacles qui rendent difficile la construction de la route, mais l'encadrent maintenant du plus magnifique décor. Des arbres géants penchent sur les voitures leur ramure profuse et leur verdure éclatante et sereine. Des moutonnements infinis de feuillages et de ronces s'étendent, vont déferler à l'horizon contre les rideaux sombres que dressent les cimes boisées. Souvent, le voyageur dominant du haut de sa voiture de vastes ondulations végétales a l'impression de voguer sur une mer de feuilles. Des chaos de rochers dévalent du niveau de la voie jusqu'en contre-bas, dégringolent vers des torrents dont on aperçoit l'écume intumescence et l'eau bleue, chantante, rouleuse de galets que le courant, à la longue, a polis comme des jouets.

En entrant dans la forêt, nous entrons en même temps dans le froid plus glacial, plus pénétrant. Et quelle brume ! Elle va s'épaississant de kilomètre en kilomètre ; du paysage elle ne permet plus de voir que le jaillissement de quelques graminées échelonnées qui poussent tout au bord de la route. Le fond des ravins apparaît à peine. Parfois, plus haute que les autres, une tige s'élanche et troue le rideau opaque, dessinant sur la masse cotonneuse un croquis japonais.

NGUYEN-TIEN-LANG

(à suivre)

Ombre sur la Rivière des Parfums

Conte

par NGUYỄN-TIẾN-LĂNG

« La barque glissait dans la nuit molle, dans la nuit tiède peuplée des effluves de fleurs de frangipanier. Nous glissions couchés dans la barque, nous passions sous des voûtes végétales, des ponts, sous le bleu sombre de la nuit dans lequel palpitaient les étoiles. Nous étions seuls. Les feux de la ville reflétés dans l'eau nous faisaient une compagnie et une escorte de leur double rangée d'épées

tournoyantes, mais nous dépassâmes l'extrémité de la cité et nous nous trouvâmes face à face avec le silence que berçait plutôt qu'il ne l'interrompait, le bruit frais et intermittent de la rame.

« L'oreiller où reposait ma tête, doux et tiède et voluptueusement odorant comme la nuit elle-même, était la rondeur d'un bras recourbé contre un sein. Après plusieurs mois de luttés, de courses et de besognes dures,

j'aimais ces heures d'abandon où l'on pouvait glaner des rêves pour sa délectation secrète. Je m'étais enfui de Hanoi il y avait quatre jours; à Hué où je m'étais rendu alors que tout le monde me croyait dans mon village, mon ami le peintre Tô Ngoc m'ouvrit les portes de son atelier sur les rives du canal de Phu-Cam. Il me disait : « Le beau paysage de Hué est beau par lui-même, certes, mais je suppose qu'il ne vous serait que plus agréable si vous y trouviez une âme qui se révèle pareille à votre âme, une harmonie-sœur, une fraternelle mélancolie ! »

Il parlait avec ce mélange de ferveur et de discrète ironie qui faisait le charme de sa conversation. Et il fallait bien reconnaître qu'il était exact que je faisais figure d'original dans la société hanoïenne par je ne sais quel penchant qu'on assurait en moi visible vers des émotions de crépuscule et de soir. Tô Ngoc faisait allusion à cette nuance de mon esprit. Il parla d'une jeune femme de sa

connaissance qui savait goûter elle aussi les charmes de la tristesse et la volupté des larmes.

« Mince, de contour souple et vaporeux, mais le visage empreint d'indicible et gracieuse mélancolie, telle m'apparut celle que par la suite dans mes songes je n'appelai plus que Loan de Hué, car dès la première minute je l'avais anoblie ainsi, joignant pour jamais à son nom celui de la cité paresseuse et rêveuse dont elle sem-



blait résumer en elle les morbides attraits. Une mince robe bleue la moulait, et, comme il est de règle à Hué, on la devinait nue sous un unique et léger pantalon de soie blanche. Tô Ngoc fit de la musique dans la barque où à trois nous nous installâmes. Elle ne chanta qu'une fois et sa chanson terminée, se détourna pour essuyer une larme fugitive. Cette sentimentalité facile ne m'était nullement sympathique en toutes occasions: le même vague à l'âme qui fait des poètes de délicieux exilés sur le sol poussiéreux où se complaisent les hommes, ne réussit à faire

d'autres hommes que des pleurnichards sans talent, ou de certaines femmes, que des Madame Bovary. Le droit à la mélancolie n'est pas l'apanage du vulgaire. Mais les larmes de cette Loan de Hué, pour faciles qu'elles furent, me parurent sourdre du plus profond de quelque douloureux secret. Et son sourire fut plus joli, si précieux, après ces larmes. On comprenait qu'elle ne le prodiguât pas, ce sourire qui illuminait tout son visage et mettait une moire infinie dans l'eau frissonnante de ses yeux.

— ... « Tout cela s'est passé il y a longtemps, continuait Thu-Tâm de qui je tiens

ce récit. Peut-être maintenant Loan de Hué est-elle devenue touranaise, saigonnaise, hanoïenne. Peut-être la terre pèse-t-elle déjà sur sa charmante petite personne, restée charmante malgré les ans, car la suprême injure d'être enlaidie, venant après tant d'injures de la part de la destinée visant le même être fragile, ne me paraît pas possible. Je ne connus pas dès notre rencontre à Hué, toute l'histoire

de Loan. Je sus qu'orpheline elle avait été abandonnée très jeune par son mari auquel elle fut unie plus jeune encore. « Quant il faisait ses études à Quôc-Hoc, c'était moi qui le faisais vivre par un petit commerce au détail : sa famille était incapable de pourvoir à nos besoins. Il devint malade et le traitement fut coûteux, mais je réussis à nous procurer tout pour le sauver. On lui assura que je gagnais trop d'argent pour qu'il me fût possible de le gagner honnêtement. Il m'abandonna. Il est maintenant fonctionnaire dans une province, futur man-

darin ». Elle ne me disait pas ce qu'il avait de fondé dans ce qu'on disait d'elle à ce mari rigoureux qui avait vécu d'elle

Je n'avais pas à le lui demander avec trop d'indiscrétion. Ce fut tout ce que je sus. Mais je me suis souvenu de tout cela au jourd'hui, et c'est avec une pointe de remords, parce que lorsque je quittais Hué cette année-là, Loan m'écrivit parfois pour me demander de me suivre, et je fis ce que tout le monde, je suppose, aurait fait à ma place : je ne répondis pas. Or je lis ce matin dans un journal qui m'arrive de Hué qu'une jeune femme du nom de Loan qui vivait seule dans la citadelle, a été trou-

vée morte sur son lit, probablement empoisonnée, laissant une lettre où elle déclarait qu'elle s'est tuée volontairement. Loan lorsque je la connus ne vivait pas dans la citadelle. J'ai beau me dire, de plus qu'il y a des milliers de Loan sur la terre d'Annam, j'ai un serrement de cœur. Je ne voudrais pas être à la place du mandarin (car le futur mandarin dont Loan me parlait est devenu mandarin, j'en pourrais vous dire

son nom) qui fut son mari. Je ne voudrais pas non plus être de ces moralistes austères qui détournent le regard, avec des pincements dédaigneux des lèvres, des ombres fugaces qui passent sur la Rivière des Parfums, comme elles passent dans d'autres lieux moins parés de poésie, mais aussi riches de douleur humaine ».

Ainsi parla Thu-Tâm...

NGUYEN-TIEN-LAN

(Illustrations de Mlle Lê-thị-Lựu)



Lettre de France

Ce qui a été fait pour les Indochinois en France: Une visite au « S. A. M. I. »

La situation des étudiants Annamites en France, quoi de plus digne de retenir notre attention, et de faire l'objet de cette première de la série des chroniques dans lesquelles un Annamite se propose de parler aux lecteurs du Nam-Phong des faits les plus intéressants de la vie des Annamites dans la Métropole.

Le regretté Gouverneur Général M. Pasquier fut, on s'en souvient, l'auteur d'une circulaire aux familles au sujet de l'envoi des étudiants annamites en France, document empreint d'une sollicitude touchante à l'égard de nos jeunes gens, et dans lequel se trouva, une fois de plus, rappelée la nécessité de leur donner, dans la Métropole, tous les soutiens matériels et surtout moraux désirables, pour que, transplantés dans un milieu si différent de leur milieu natal, les jeunes Indochinois néanmoins ne courent aucun risque de perdre la notion des réalités qui les attendent à leur retour.

C'est là un problème de la plus haute importance, et dont la solution serait en même temps celle de cette autre question, également à l'ordre du jour : l'attraction

exercée par l'Occident sur les jeunes esprits, attraction invincible, et dont pour cette raison, il ne saurait être désirable de limiter les effets (1). Cette aspiration qui pousse les jeunes à vouloir vivre au moins quelque temps dans la Métropole, sinon y faire des études dont certaines, maintenant peuvent être poursuivies sur place, doit être canalisée si l'on veut, mais toujours aidée, et autant que possible comblée.

« Jeunesse sans guide », « jeunesse sans principes directeurs », « jeunesse en désarroi », tels sont les cris d'alarme qu'on entend même au sujet des jeunes qui ont toujours vécu dans la terre natale, dans le contact quotidien des hommes et des choses du pays. Il n'y a rien d'injurieux pour ceux qui se sont expatriés, de supposer qu'ils sont encore plus sujets que ceux qui restent, à ce malaise moral. L'Administration indochinoise a-t-elle fait quelque chose pour eux ? Voilà une question que nous avons souvent entendu poser. Il paraît intéressant d'y répondre, à la lumière des faits.

Rue de la Boétie, dans l'immeuble occupé par l'Agence du Gouvernement Général

(1) Lire à ce sujet la fin de l'étude de notre collaborateur Nguyễn-tiến-Lãng, dans ce même numéro : « Les Aspirations Annamites ».

de l'Indochine, un Service a été créé pour s'occuper des Indochinois expatriés ; depuis plusieurs années, il fonctionne sous la direction éclairée d'un fervent ami des Annamites, M. Lemaire, Résident Supérieur, brillamment secondé par notre jeune compatriote Bui-van-Minh. Le « Sami » — ainsi l'appellent ici les étudiants, abrégeant en un seul mot le nom de ce « Service d'Assistance Morale et Intellectuelle des Indochinois » — fondé en 1928, semble être entré maintenant dans sa période de plein rendement. Son activité est chaque jour plus intense et plus féconde. Elle s'exerce tant pour le bien des étudiants que pour celui des travailleurs indochinois ; car il ne faut pas oublier que nous possédons dans la Métropole non seulement des intellectuels ou futurs intellectuels, mais aussi des travailleurs manuels qui ne constituent pas un élément moins intéressant.

Comment fonctionne le Sami ?

Tout d'abord, il tient le contrôle des étudiants et élèves indochinois en France. Il en garde la liste constamment mise à jour pour être en mesure à n'importe quel moment de renseigner les parents et les familles. Ce n'est pas un mince travail, si l'on se rappelle que nos élèves et étudiants sont disséminés dans presque tous les coins de France. Le Sami se tient constamment en rapport avec toutes les Académies de France, et leur demande des listes d'étudiants et d'élèves indochinois qu'il centralise dans des rapports périodiques, qu'il récapitule encore dans les moments disponibles. Le Service possède également un fichier contenant des renseignements sur les étudiants et élèves. Ces fiches sont tenues constamment à jour et annotées.

Beaucoup de lecteurs se demandent sans doute quel est le chiffre total de nos jeunes compatriotes ainsi confié aux différentes Académies de France ? Pour la période scolaire 1932-1933, nous comptons seulement, d'après les statistiques du Sami, 411 étudiants et élèves indochinois, dont 117 suivent les cours secondaires ou primaires supérieurs, et 295 ressortissent à l'Enseignement supérieur et technique. Nous donnons ces chiffres sous toutes les réserves nécessaires quant aux différences qui certainement peuvent exister entre la réalité et les indications portées dans les listes. Mais on ne saurait manquer d'être frappé, dans ces statistiques qui ont au moins une valeur indicative, du petit nombre de nos étudiants. 117 lycéens et collégiens, c'est certainement assez, oserons-nous dire, et y en eut-il moins qu'il ne faudrait pas le regretter, car pour faire de bonnes études secondaires ou primaires supérieures, point n'est besoin d'aller jusqu'en Occident, et quant au fruit que pourraient retirer les jeunes gens du contact direct avec les milieux français de la Métropole, il est permis de penser que leur jeune âge, le manque de maturité de leur esprit, les lacunes de leur instruction, le rendent singulièrement illusoire. Mais en ce qui concerne les 294 étudiants de l'enseignement supérieur et technique, il est souhaitable de voir ce chiffre devenir encore plus important, le chiffre des futurs techniciens en particulier.

Malheureusement, la crise économique semble ne guère favoriser les études. Ce qu'on constate en comparant les effectifs précédents avec ceux des années écoulées, c'est une chute continue : En 1931-32 les

chiffres étaient de 525 en tout, dont 244 élèves et 281 étudiants; en 1930-31, 632 en tout, 341 élèves et 291 étudiants; en 1929-30, 651 en tout, 442 élèves et 209 étudiants.

Cette conséquence inévitable de la crise n'a rien qui puisse étonner. Elle est regrettable certes, dans la mesure où elle affecte, comme nous l'avons déjà dit, la corporation des étudiants et futures techniciens dont le pays d'Annam aura besoin, — dans une faible mesure, par conséquent, puisque loin de décroître, le chiffre total des étudiants proprement dits passe de 209 en 1929-30 à 294 en 1932-33. Elle est à un autre point de vue heureuse quand la diminution porte sur les Lycéens. On a vu que leur effectif est tombé de 442 en 1929-30 à 341 en 1930-1931, à 244 en 1931-32, et enfin à 117 en 1932-33. Aller préparer son bachot en France étant un luxe, il est normal que par les temps de vaches maigres on doive y renoncer.

Le Service d'Assistance Morale aux Indochinois est constamment en relations avec les familles indigènes. Bien qu'il ne soit pas encore aussi connu d'elles qu'il mérite de l'être, — en dépit de la propagande faite en sa faveur tout récemment encore par la circulaire de M. Pasquier que nous avons rappelée au début de notre article, — les parents sont déjà très nombreux qui préfèrent confier leur argent au Service pour que celui-ci le distribue ensuite aux jeunes gens au fur et à mesure de leurs besoins, plutôt que d'adresser directement aux étudiants des sommes importantes que dans l'insouciance de leur âge, ils pourraient être tentés de dépenser sans compter. Une des attributions que s'est donné

le Sami est d'être l'intermédiaire obligeant entre les étudiants et les familles. Il intervient souvent pour tirer d'embarras des étudiants momentanément impécunieux auxquels il apporte, sinon des secours qu'il n'est pas en son pouvoir d'octroyer, du moins le poids de sa garantie morale pour faire patienter les créanciers, et l'aide de son entremise pour obtenir des familles ou des administrations, selon les circonstances, les subsides que l'étudiant attendait.

A ce titre, c'est le Sami encore qui s'occupe des boursiers indochinois en France. Le nombre de ceux-ci est assez restreint, on le sait dans la colonie (on le sait moins en France, où le public s'imagine généralement que la majeure partie des Indochinois qu'il voit travailler dans les Facultés et les Ecoles sont venus et entretenus aux frais de la Colonie); il est souhaitable que, malgré l'inclémence des temps, des efforts budgétaires soient faits dans le sens d'une augmentation du nombre des allocations scolaires. Actuellement, d'après les renseignements que nous avons obtenus, 35 boursiers seulement sont à noter sur le total de 294 Indochinois fréquentant les cours de l'Enseignement Supérieur et technique: le pourcentage n'est donc que de 12%, compte tenu du seul total de 294 étudiants, et il descend à 9% si l'on compare les 35 boursiers aux 411 étudiants et élèves. Nous croyons devoir signaler ce point à l'attention du Gouvernement de la Colonie; M. René Robin qui est un ami de la jeunesse intellectuelle annamite y portera sans nul doute toute sa sollicitude.

Pour l'heure présente, les sommes transmises personnellement au Chef du Service

d'Assistance Morale aux Indochinois par les parents dépassent sensiblement en importance les sommes transmises par l'Administration. Les chiffres montrent avec éloquence la confiance croissante que mettent, à ce point de vue, les familles dans le Sami : tandis qu'en 1928, année de la fondation du service, les sommes ainsi reçues atteignent à peine un total de 22.968 f., en 1932, ces mêmes sommes s'élèvent dans leur ensemble à 208.420 f. c'est-à-dire ont presque décuplé ;

et elles ont plus que décuplé actuellement, en 1933, atteignant 275.969 f.

Un autre aspect sous lequel se manifeste la confiance des familles indochinoises dans ce service est l'action du Sami dans les délicates affaires de mariages et projets de mariages entre Indochinois et Françaises. Nous y consacrerons une prochaine lettre.

Du-Hoç

